

JOURNAL D'AGRICULTURE,

ET

TRANSACTIONS

DE LA

Société d'Agriculture du Bas-Canada.

VOL. 3.

MONTREAL, NOVEMBRE, 1850.

No. 11.

Combien ne serait-il pas à désirer que la population du Bas-Canada ne s'évertuât et ne s'efforçât de réaliser les nombreux avantages que la situation et les circonstances où elle se trouve ont mis à sa disposition! Nous nous sommes souvent efforcé d'énumérer ces avantages, et plus nous voyons de ce pays et des autres, plus nous nous sommes convaincu que nous ne nous sommes jamais fait une idée trop avantageuse du Bas-Canada, comparé à d'autres pays. Nous croyons que notre population rurale n'est pas généralement aussi instruite que les classes agricoles des contrées voisines, mais il dépend de nous de remédier à cette défecuosité. Il est à espérer qu'en introduisant des changemens dans nos systèmes d'enseignement pour la population rurale, on fera en sorte de donner à cet enseignement le caractère agricole qui lui convient pour devenir utile à la jeunesse qui le reçoit. C'est ce qu'il faut faire passer avant tout, si l'on veut attacher les fils des cultivateurs à la profession de leurs pères. Si ce soin est négligé, il est tout probable que les enfans des campagnes instruits d'après le système suivi présentement dans les écoles s'imagineront qu'un état quelconque est préférable à celui de l'agriculteur. On n'a jamais rendu justice à l'agriculture en Canada, par les systèmes d'éducation adoptés et suivis pour les enfans des agriculteurs. Rien ne peut être plus capable d'aliéner l'esprit d'un jeune garçon de l'état de cultivateur que l'éducation qu'il reçoit à l'école. Ce qu'il lit ou entend, depuis le commencement jusqu'à la fin, peut avoir rapport à quelque sujet que ce soit, excepté celui de l'agriculture, bien que, peut-être,

ses parens en voulussent faire un agriculteur. Il en conclut naturellement que la culture de la terre ne peut pas être un emploi convenable à un homme instruit, ou qu'il lui faudrait quelque autre instruction pour le rendre propre à une telle occupation et il est en conséquence, disposé, en laissant l'école, à mépriser l'état de son père et à s'appliquer à quelque autre emploi. Ses parens s'apercevant de cette disposition dans leurs enfans, en deviennent moins portés à les faire instruire convenablement; et c'est à tort selon nous, que l'on blâme si fort les cultivateurs de leur peu de soin de faire instruire leurs enfans. Nous ne trouvons pas à redire qu'on donne aux enfans des campagnes une éducation soignée; qu'elle soit, au contraire, aussi bonne que possible; mais que la science et l'art de l'agriculture fassent partie de l'enseignement. Si après une telle instruction, les jeunes gens préfèrent et embrassent d'autres professions, il ne serait pas raisonnable de s'opposer à leur choix, bien qu'on le puisse regretter. Il serait alors au pouvoir des fils des cultivateurs de pratiquer leur art avec avantage, l'éducation qu'ils auraient reçu devant le leur faire trouver agréable autant qu'utile, loin de les porter à le mépriser. Il est temps d'en revenir à quelque conclusion juste sur ce sujet, et de procurer aux classes agricoles les mêmes avantages, quant à l'instruction, que possèdent les autres classes de la population.

ADAGE.

L'homme est de glace aux vérités,
Il est de feu pour le mensonge.